RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2AC DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 105 990 euros
Siège social : AV DU CDT BERNARD BICHERAY
M I N DE ROUEN
76000 ROUEN
978 278 273 RCS ROUEN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 28 JANVIER 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Abid CHEBBI,**
 demeurant [redacted]
 titulaire de 3533 parts sociales en pleine propriété,

- **Monsieur Chahid CHEBBI,**
 demeurant [redacted]
 titulaire de 3533 parts sociales en pleine propriété,

- **Monsieur Abdel-Hak CHEBI,**
 demeurant [redacted]
 titulaire de 3533 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 10 599 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2AC DISTRIBUTION désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2AC DISTRIBUTION et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er avril et au 31 mars de chaque année, et de réduire de trois (3) mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf (9) mois.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 – EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er avril et finit le 31 mars de chaque année. »

Le deuxième paragraphe est supprimé.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

[redacted]

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à [redacted]

Le 28 janvier 2025

Monsieur Abid CHEBBI	[redacted]
Monsieur Chahid CHEBBI	[redacted]
Monsieur Abdel-Hak CHEBI	